

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2008**

---

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 novembre 2008, s'est réuni en séance publique le **MERCREDI 12 NOVEMBRE 2008 à 19 heures**, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrice PAGNY, Maire.

\* \* \* \* \*

**PRESENTS**

Maire : M. PAGNY

Adjoint au Maire : Mme BONNIN, M. SANSON, M. GADAN, Mme COPELAND, Mme SERT, M. MICHEL départ à 19h40 (au cours du point n°5, retour à 21h45 au cours du point n°11), M. ROZOT.

Conseillers municipaux : M. PEREIRA AFONSO DIREITO, M. THIOBANE, Mme DEMAGNY, Mme BRISSON, Mme POLVORINOS-FERNANDEZ, Mme CLARY (arrivée à 19h40 au cours du point n°5), Mme TISSERAND, M. GAUDEFROY, Mme LEROUX, M. ARCHIDEC, M. GREE, Mlle JOULAUD, M. BERNASCON, Mlle BARE, Mlle HADJAL (arrivée à 19h15 avant le point n°1), Mme RAGAIN, Mme LÉVESQUE, M. GUILLERÉ, M. GIRARD, Mlle NEILZ, M. ALLAIN, Mme MOKEDDEM, M. SIMIOT.

**POUVOIRS**

Mme CLARY  
Jusqu'à son arrivée  
M. MARENA  
Mlle HADJAL  
Jusqu'à son arrivée

à Mme LEROUX  
à M. PEREIRA AFONSO DIREITO  
à Mme BRISSON

**ABSENTE EXCUSEE**

Mme JAL

M. le Maire déclare ouverte, à 19 h 10, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'assemblée.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. GAUDEFROY, secrétaire de séance, fonctions qu'il accepte.

\* \* \* \* \*

M. le Maire donne communication à l'assemblée :

- de la signature, le 30 septembre 2008, d'un arrêté municipal déclarant sans suite la procédure de marché de travaux de construction du futur Centre Technique Municipal.
- de l'engagement d'une consultation par procédure d'urgence, afin de doter les Restos du Cœur d'un bâtiment préfabriqué neuf et de plus grande surface sur le terrain Paul Huet dès fin décembre.
- de l'absence actuellement de décision, qui serait susceptible de remettre en cause l'avenir de l'école des Touvents ; un conseil d'école doit avoir lieu le 14 novembre.
- du principe de mise aux normes de l'aire d'accueil actuelle des gens du voyage, située rue Jean-Mermoz, en vue de son inscription au schéma départemental.
- des résultats des élections des représentants du personnel au Comité Technique Paritaire et au Comité d'Hygiène et de Sécurité qui se sont tenues en Mairie le 6 novembre.
- du compte-rendu du Conseil Communautaire de Marne et Gondoire du 29 septembre dernier, déposé sur tables.

Puis, M. le Maire propose à l'assemblée d'examiner lors de la présente séance une question non inscrite à l'ordre du jour :

- **POINT SUPPLEMENTAIRE** :

**Personnel territorial – Annulation de la délibération n°19 du Conseil Municipal du 7 octobre 2008 relative au tableau des effectifs**  
(Suite à la demande du groupe "Mieux vivre ensemble à Lagny-sur-Marne").

Aucune remarque n'est formulée. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à l'examen de cette question.

Puis M. le Maire propose à l'assemblée d'aborder l'ordre du jour :

**N° 01 Conseil Municipal - Installation de Mme Marie-Alix LÉVESQUE, de M. Dominique GIRARD et de M. Jean-Thierry GUILLERÉ, nouveaux Conseillers Municipaux**

**Le Conseil Municipal déclare** unanimement Mme Marie-Alix LÉVESQUE, M. Dominique GIRARD et M. Jean-Thierry GUILLERÉ installés dans les fonctions de Conseillers Municipaux.

**N° 02 Conseil Municipal – Désignation au sein des commissions et organismes divers**

**Le Conseil Municipal**, par vote au scrutin public adopté unanimement, **désigne à l'unanimité** les nouveaux représentants du groupe Lagny Avenir au sein des commissions et organismes divers, dans lesquels siégeaient M. PERROUX, M. LECAMUS et M. GREGOIRE, démissionnaires.

**N°03      CONSEIL MUNICIPAL – Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2008**  
**Adoption**

Le Conseil Municipal **approuve** le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2008, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

29 voix pour

0 voix contre

3 abstentions (Mme LÉVESQUE, M. GIRARD et M. GUILLERÉ, non élus au 25 septembre 2008).

**N°04      CONSEIL MUNICIPAL - Communication du Maire -**

Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales -

**Le Conseil Municipal prend acte** des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée à M. le Maire par délibération du 28 mars 2008, et dont il rend compte conformément à l'article L.2122-23 du CGCT :

**MARCHES PUBLICS - (MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE)**

**CULTURE**

- **Charles Vanel**

- **le 22 septembre 2008** un contrat de cession de droits de représentation avec l'entreprise "COLLECTIF MASQUE" à 92700 COLOMBES pour une représentation du spectacle "George Dandin" le 14 novembre 2008. Coût : 4.500,00 € H.T.
- **le 6 octobre 2008** un contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle avec l'entreprise "SPP Le Groove" à 69230 SAINT GENIS LAVAL pour un représentation du groupe "Jimi D Quartet" le 25 novembre 2008. Coût : 2.500,00 € H.T.
- **le 7 octobre 2008** un avenant au contrat de cession du 25 août 2008 avec l'association "FA 7" à 77186 NOISIEL ajoutant des actions de sensibilisation d'élèves (écoles élémentaires et collèges) autour du spectacle "Vents Contraires". Coût : 636,00 € H.T.
- **le 9 octobre 2008** un contrat de cession avec l'entreprise "LE PETIT THEATRE" à 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS pour une représentation du spectacle "Le Cercle de Craie Caucasien" le 28 novembre 2008. Coût : 6.300,00 € H.T.

- **médiathèque**

- **le 15 octobre 2008** un contrat de location avec "LIBRAIRIE BAKA NEKO" à 68000 COLMAR pour une exposition "Découvrir le Manga" du 7 au 25 octobre 2008. Coût 1.000,00 € H.T.

**Services Techniques**

- **le 16 septembre 2008** une convention de mise à disposition d'un autocar avec la société "SAS TRANSPORT EN LAURAGAIS – Autocars TESTE" à 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS pour une durée de 3 mois à compter du 18 septembre 2008 (navette Quincangrogne). Coût : 825,00 € H.T. mensuel.
- **le 24 septembre 2008** un contrat de location d'un autocar avec la société "LOCATION DES CARS MARIE" à 93600 AULNAY-SOUS-BOIS pour une durée

de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008. Coût : 2.700,00 € H.T.

## **Population**

- **le 9 septembre 2008** un bon de commande avec "LA POSTE" à 77109 MEAUX pour la distribution du "Courrier de Lagny" entre le 15 et le 19 septembre 2008. Coût : 436,31 € H.T.
- **le 11 septembre 2008** un bon de commande avec "LA POSTE" à 77109 MEAUX pour la distribution de la plaquette de l'Espace Charles Vanel entre le 22 et le 26 septembre 2008. Coût : 436,31 € H.T.

## **Animation**

- **le 23 septembre 2008** un contrat d'animation sur le marché de Noël avec la société "EXO.7" à 94470 BOISSY-SAINT-LEGER le dimanche 21 décembre 2008. Coût : 1 132,50 € H.T.

## **Marché de travaux**

- **le 6 octobre 2008** un marché de fourniture et pose d'une alarme incendie au bâtiment La Nautique avec la société "ERIS SA" à 75008 PARIS. Coût : 11.295,56 € H.T.
- **le 23 octobre 2008** un marché d'agrandissement de la garderie des Heurteaux avec la société "LEGENDRE" à 77141 CLAYE-SOUILLY. Coût : 49.409,20 € H.T.

## **Marché de fournitures**

- **le 30 septembre 2008** un avenant n°1 au marché d'acquisition et de maintenance pour les photocopieurs laser avec la société "CANON FRANCE" à 92414 COURBEVOIE. Ajout d'une référence sans modification des montants de ce marché à bons de commande conclu jusqu'au 31 décembre 2008 (minimum : 10.000,00 € H.T. maximum : 40.000,00 € H.T.)
- **le 27 octobre 2008** un marché de fourniture de décorations de Noël –lot n°1 sapins verts - avec les Etablissements "MARCHAND" à 58230 GOULOUX. Coût : 2.994,90 € H.T.
- **le 29 octobre 2008** un marché de fourniture de décorations de Noël – lot n°2 sapins flockés - avec la société "LES JARDINS DE LA CHARMEUSE" à 95190 GOUSSAINVILLE. Coût : 12.729,52 € H.T.
- **le 29 octobre 2008** un marché à bons de commande pour la fourniture de matériels informatiques avec la société "LEADER INFORMATIQUE DISTRIBUTION SAS" à 94300 VINCENNES, conclu jusqu'au 31 décembre 2009 pour un montant minimum de 4.200,00 € H.T. et un montant maximum de 30.000,00 € H.T.

## **Marché de services**

- **le 29 octobre 2008** un marché de mission d'assistance pour le marché des assurances Ville et CCAS avec "AUDIT-ASSURANCES SARL" à 92400 COURBEVOIE. Lot n°1 – forfait de rémunération pour l'audit : 3.850,00 € H.T. – Lot n°2 – conseil pour l'exécution des marchés d'assurances – a) pour la Ville : 1.800,00 € H.T. - b) pour le CCAS : 900,00 € H.T.

**N° 05      AFFAIRES FINANCIERES – Débat d'orientations budgétaires 2009**

M. le Maire analyse le rapport de Débat d'Orientations budgétaires de l'exercice 2009 transmis à chaque élu, et présenté en Commission Finances. Celui-ci répond à un quadruple objectif :

- dresser un diagnostic financier de la situation de la Commune,
- exprimer les grandes orientations et les choix politiques qui conduisent l'élaboration budgétaire de la Municipalité,
- alimenter le débat public en matière de préférences et d'arbitrages politiques,
- favoriser l'information du public par un outil de communication financière synthétique et efficace.

Après avoir présenté l'analyse financière comparative depuis 2004 de la Ville de Lagny-sur-Marne, en terme de ratios, et l'évolution de l'encours de la dette, M. le Maire décrit les orientations budgétaires 2009, marquées par :

- Un programme d'équipements soutenu, avec 3 projets lourds :
  - réfection de la voirie quartier des Coteaux,
  - acquisition en vue d'aménagements quartier des Hauts Bouillons
  - station anti-crues quai du Pré-Long,ainsi que des investissements pour le patrimoine existant (aménagements de voirie, actions dans les domaines social, sportif, culturel, scolaire...).
- Un recours modéré à la hausse des taux d'impositions locales (2,5 à 3 %).

M. le Maire sollicite ensuite les membres de l'assemblée pour qu'ils s'expriment.

Plusieurs Conseillers Municipaux interviennent dans le débat qui sera enregistré au procès-verbal de la séance.

Après avoir répondu aux intervenants, M. le Maire déclare le débat clos.

**N° 06 -      AFFAIRES FINANCIERES – Admission en non valeur – Ville**

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité** l'admission en non-valeur de produits dont Mme le Trésorier Principal n'a pu assurer le recouvrement, représentant un total de 3.783,60 €.

**N° 07a      AFFAIRES FINANCIERES - S.A. d'HLM EFIDIS – Garantie d'emprunt – Acquisition d'un terrain et réhabilitation sur ledit terrain d'un bâtiment de 13 logements sociaux financés en PLUS et en PLA-I situés 72-74 avenue Raymond Poincaré**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde** la garantie communale à quatre emprunts qui seront contractés par la S.A. d'HLM EFIDIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition du terrain 72-74 avenue Raymond Poincaré et la réhabilitation de 13 logements sociaux à cette adresse.

**N°07b**     **AFFAIRES FINANCIERES – S.A. d'HLM EFIDIS – Garantie d'emprunt – Construction de 21 logements sociaux en PLS situés 72-74 avenue Raymond Poincaré**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la garantie communale à deux emprunts qui seront contractés par la S.A. d'HLM EFIDIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 21 logements sociaux 72-74 avenue Raymond Poincaré.

**N° 08**     **AFFAIRES FINANCIERES – S.A. d'HLM EFIDIS – Garantie d'emprunt – Acquisition d'un terrain et construction de 23 logements sociaux – 6 rue Saint Paul 9 rue Gambetta et rue des Étuves**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient la garantie communale accordée le 11 décembre 2007 pour quatre emprunts, assortis de nouvelles caractéristiques, contractés par la S.A. d'HLM EFIDIS pour financer l'acquisition du terrain et la construction de 23 logements sociaux 6 rue Saint Paul, 9 rue Gambetta et rue des étuves.

**N° 09 -**     **AFFAIRES FINANCIERES – Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de gaz**

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance, au taux maximum en fonction du linéaire, pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de gaz.

**N°10**     **URBANISME - Principe de la Participation pour Voirie et Réseaux sur le territoire communal -**

Dans le cadre des dispositions du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la Participation pour Voirie et Réseaux (P.V.R.)

**N° 11**     **AFFAIRES TECHNIQUES - Futur Centre Technique Municipal – Acquisition de locaux**

A l'unanimité le Conseil Municipal décide l'acquisition des locaux situés 54-58 rue Ampère pour y implanter le futur Centre Technique Municipal, autorise M. le Maire à signer tous documents y afférents, et s'engage à inscrire au budget de l'année d'acquisition les crédits nécessaires.

**N°12**     **Cimetière - Vente de caveaux**

Le Conseil Municipal décide la vente de caveaux en bon état dans les concessions reprises par la Commune et en fixe les tarifs, le prix de la concession étant à acquitter en complément.

**Adopté** à la majorité absolue des suffrages exprimés :

24 voix pour

0 voix contre

8 abstentions (Mme RAGAIN, Mme LÉVESQUE, M. GUILLERÉ,  
M. Dominique GIRARD, Mlle NEILZ, M. ALLAIN, Mme MOKEDDEM, M. SIMIOT)

**N° 13 - PERSONNEL TERRITORIAL – Journée de solidarité**

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité** le dispositif proposé et accepté par le Comité Technique Paritaire, concernant la journée de solidarité.

**N° 14 - PERSONNEL TERRITORIAL - Annulation de la délibération n°19 du Conseil Municipal du 7 octobre 2008 relative au tableau des effectifs**

**Le Conseil Municipal se déclare contre** l'annulation de la délibération n°19 du 7 octobre 2008 concernant le tableau des effectifs, demandée par le groupe "Mieux vivre ensemble à Lagny-sur-Marne", par :

26 voix contre l'annulation de la délibération

3 voix pour l'annulation de la délibération (M. ALLAIN, Mme MOKEDDEM, M. SIMIOT).

3 abstentions (Mme LÉVESQUE, M. GIRARD, M. GUILLERÉ).

**N° 15 - QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire répond ensuite aux questions écrites du groupe "Lagny Avenir" et du groupe "Mieux vivre ensemble à Lagny-sur-Marne".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 22 h 40.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,

Patrice PAGNY